

CLASS40

29 avril au 2 mai 2017 - Douarnenez

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION

Le GRAND PRIX GUYADER – CLASS40 est organisé en baie de Douarnenez du 29 avril au 2 mai 2017 par la Société des Régates de Douarnenez (SRD), affiliée à la Fédération Française de Voile et avec le concours de Sea to See.

2. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 2.1** Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 2.2** La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 2.3** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de WORLD SAILING (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à tous les bateaux de la Classe des Monocoques Class40 remplissant les conditions définies par leurs règles de classe.

Les concurrents français (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile Compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de WORLD SAILING
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

5. DROITS A PAYER

Le droit d'entrée est payable à la SRD :

- 300 euros avant le 1^{er} avril
- 400 euros après le 1^{er} avril

- Par CB sur le site www.grandprixguyader.com
- Par chèque (issu d'une banque française)
- Par virement sur le compte : Société des Régates - Banque Populaire Atlantique
- IBAN : FR761380 7000 4231 2211 5151 990 - BIC : CCBPFFRPPNAN

Il comprend :

- Les frais d'inscription,
- Une place de port,
- Un T-shirt de l'événement par équipier,
- Une invitation par équipier pour le repas des équipages

6. PROGRAMME

- Vendredi 28 avril
 - 09h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00 : Confirmation des inscriptions
 - En soirée : Inauguration du Grand Prix Guyader 2017
- Samedi 29 avril :
 - 09h00 à 12h00 : Confirmation des inscriptions
 - 10h00 : Briefing et météo
 - 12h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
 - A partir de 19h00 : Repas des équipages
- Dimanche 30 avril :
 - 9h00 : Briefing et météo
 - 11h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
- Lundi 1^{er} mai :
 - 9h00 : Briefing et météo
 - 11h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
 - Vers 17h00 : Remise des prix
- Mardi 2 mai :
 - Dans la journée : Départ pour le ralliement Douarnenez/Caen

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits, côtiers ou « runs » dans la baie de Douarnenez.

9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

11. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Coupes, Trophées et prix divers.

13. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

14. DROIT À L'IMAGE ET À L'APPARENCE

Les droits à l'image appartiennent à la Société des Régates de Douarnenez et Sea to See. En participant au Grand Prix Guyader, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte à la Société des Régates de Douarnenez et à ses partenaires le droit perpétuel de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toute diffusion relative aux Grand Prix Guyader, toute image de lui-même ou de son bateau, réalisée pendant la période de la compétition nommée Grand Prix Guyader à laquelle participe le concurrent.

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société de Régates de Douarnenez - 59 quai de l'Yser – 29100 Douarnenez

Tel : 02 98 74 36 84 – Mail : srdouarnenez@orange.fr